



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94030

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2026

ÉDITÉ LE

16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/08/2011
64 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 533 881 595 RCS

Siret : 533 881 595 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0039684

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 252563390013

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 252563390013

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ARMOR GEOTHERMIE

4 IMPASSES DES DRUIDES
Z.A. CREC'H QUILLE
22700 ST QUAY PERROS

Téléphone : 02 96 48 99 47

Fax :

Portable : 06 68 56 71 90

Site Internet : <http://www.armorgeothermie.fr>

E-mail : vkerneur@agtkerneur.com

Responsabilité légale :
KERNEUR VINCENT GÉRANT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/05/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/07/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/05/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/05/2025
o Poêle ou insert bois	04/07/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	22/05/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/05/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/05/2025
o Ventilation mécanique	07/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.